

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant prolongation de la suspension d'engagement du sergent Romuald TROUILLEZ du CIS CARMAUX Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure.

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 22 décembre 2014, portant suspension d'engagement d'office du sergent Romuald TROUILLEZ, du 08/09/14 au 25/01/15,

VU le certificat médical de prolongation, plaçant le sergent Romuald TROUILLEZ en arrêt de maladie du 01/05/15 au 02/06/15,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE:

Article 1er: La suspension d'office d'engagement du sergent Romuald TROUILLEZ, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de CARMAUX, est prolongée, du 1er mai 2015 au 2 juin 2015.

<u>Article 2</u>: M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :

Le président du conseil d'administration du SDIS

Michalt RENOIT